

COMPTE RENDU DU CTM ACTION SOCIALE DU 3 MAI 2017

78, rue de Varenne-75349 PARIS 07 SP
Tél : 01.49.55.55.31
unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr

Le CTM Action Sociale s'est réuni le 3 mai 2017 sous la présidence de Jean-Pascal FAYOLLE, Chef du Service des Ressources Humaines.

L'UNSA était représentée par Martine FONTAN (SAP-MA/UNSA) et Nicolas MARTEL (SEA-UNSA).

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, l'administration précise que le MAA a fait le choix de garder une priorité sur l'action sociale et que les crédits sont maintenus.

Concernant les travailleurs handicapés, un mode de déclaration en ligne va être mis en place, afin d'inciter le maximum de personnes à se déclarer, car tous ne sont pas recensés et certains ne se déclarent pas.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2016 ET POINT SUR LES SUITES DONNÉES

L'administration précise qu'elle a vérifié le délai concernant la durée du contrat permettant aux contractuels de bénéficier des prestations AALL (aide à l'accès au logement locatif) qui est de 12 mois et l'ADL (aide au double loyer) de 6 mois.

L'UNSA indique que l'administration n'a pas répondu à notre interrogation et nous rappelons notre intervention et notre souhait de ramener le délai de l'AALL à 6 mois comme celui de l'ADL.

Le PV est approuvé à l'unanimité

BILAN D'ACTIVITÉ FINANCIER 2016

Les montants des prestations sont maintenus, pour le logement une seule réservation, baisse de la demande pour la médecine de prévention, rythme constant pour les comités médicaux, pour l'ASMA le montant est maintenu.

Concernant la restauration collective, l'harmonisation avec les autres ministères s'annonce difficile.

Crédits santé-sécurité : une enveloppe supplémentaire a été attribuée, demande argumentée pour des opérations exceptionnelles, comme l'expertise des SEA, la formation secouriste.

Les demandes de secours sont stables d'une année sur l'autre, on constate une baisse de la demande et pas de refus de dossiers.

Pas de volonté de baisser les prestations sociales interministérielles et ministérielles mais on observe une baisse du nombre de dossiers.

BILAN DES PRESTATIONS SOCIALES RELATIVES AU LOGEMENT (ADL ET AALL)

Le MAA est doté d'un parc locatif :

- Une convention de réservation a été passée avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP). Cette réservation porte sur un appartement de type F3 situé dans le 14^e arrondissement de Paris.
- L'administration possède 3 logements à Vanves (92) et 3 logements à Montrouge (92) qui sont réservés aux personnes en situation d'urgence, ils sont attribués à titre provisoire par les assistantes sociales.

L'adéquation entre les demandeurs est assez bonne, on observe cependant des difficultés pour les couples avec enfants, plus exigeants sur la localisation (écoles à proximité par exemple) que pour les personnes seules, y compris les célibataires géographiques. Pas de déséquilibres au niveau des catégories A, B et C.

Les aides ministérielles

- L'aide au double loyer (ADL) est une aide financière accordée afin de faciliter et d'accompagner un changement de résidence entraînant une période de recouvrement des loyers sur deux logements locatifs au titre de l'ancien et du nouveau.

- L'aide à l'accès au logement locatif (AALL) est une aide accordée afin de contribuer au financement d'une partie des frais relatifs à l'accès au logement locatif (frais de déménagement, caution, frais d'agence).

Le nombre des demandes est très faible, 7 demandes pour l'ADL pour un montant de 3366€ et 3 seulement pour l'AALL pour un montant de 1300€.

Cela est décevant, ces aides sont mal connues et il existe un vrai problème de répercussions au niveau local.

L'administration lance une réflexion sur la pertinence de ces aides, sont-elles adaptées, doivent-elles être réunies pour simplifier la compréhension des agents ?

Les OS réclament une meilleure communication des informations pour les agents dans les services déconcentrés et les EPL, le système de communication, mis en place pour les mutuelles, pourrait être repris.

Concernant l'enseignement agricole, 8 000 agents payés sur les budgets d'établissements, sont exclus du bénéfice de ces prestations.

Jean-Pascal FAYOLLE indique que si l'on ouvre les aides à ces agents, le budget ne sera pas augmenté pour autant, il faudra faire des choix et ce sera au détriment d'autres personnes.

L'Administration va relancer le groupe de travail sur le logement. Une réflexion doit être menée et des objectifs définis.

Des questions se posent :

- Garder les prestations en l'état.
- Réunir les deux prestations en une seule.
- Changer les critères.

Lors du prochain CTM Action Sociale, les résultats de ce groupe de travail seront communiqués et nous devons décider de la mise en place de la communication de ces aides.

Jean-Pascal FAYOLLE s'interroge sur le fait que des retraités bénéficient de logements, bien qu'ils n'aient pas les mêmes contraintes que les actifs, trajets, etc... il va se pencher sur le sujet.

BILAN SUR L'ACTIVITÉ DU RÉSEAU DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

Les agents ACB (agents contractuels payés par les établissements) ne sont pas éligibles à l'action sociale du ministère, même si les assistants sociaux continuent à les recevoir, les conseiller et les orienter (246 agents en 2016).

Les ASS rencontrent le plus souvent les personnes sur les sites de travail mais dans certaines situations, les visites à domicile sont possibles, notamment pour les personnes en congé maladie ou les retraités.

Un grand nombre d'agents en PNA est pris en charge par d'autres ministères (écologie) suite aux conventions passées dans les DDI.

Le travail en coordination et collaboration avec les chefs de service, les bureaux de gestion, les médecins et agents de prévention et les représentants du personnel, a permis une écoute et un accompagnement d'un maximum d'agents.

Malgré la diminution de ses effectifs, le MTES n'a pas supprimé de postes d'assistants sociaux, la mutualisation avec le MAA lui a permis de maintenir son réseau.

Les OS soulignent que la mutualisation réduit les moyens et les effectifs, il faut rester vigilant !

Bilan des secours : moins de dossiers en 2016, il n'y a pas d'explication objective, les demandes remontent pour 2017.

La population ayant bénéficié de cette prestation représente 1 % de la population active du ministère éligible à l'action sociale.

Les OS demandent qu'une solution soit trouvée pour les agents sans mutuelle, un grand nombre de dossiers de secours ou de prêts sociaux concernent des agents ne pouvant pas payer leurs soins en l'absence de protection complémentaire de santé.

BILAN DE L'ACTIVITÉ ASMA 2016

Les secteurs d'activité : les charges et les produits sont en baisse en 2016. Pour respecter le budget, des dossiers ont été refusés.

Les activités générales : les charges sont en baisse en 2016, car il n'y a pas eu d'assemblée générale. Pour 2017, il y a aura une A.G. mais sans la présence des représentants des ASMA départementales pour des raisons financières.

Subvention ministérielle et subvention centres de vacances : la subvention globale est de 3 383 685 € en 2016. En 2017, il y aura une baisse de 75 653 € et une baisse de 100 870 € en 2018, par rapport à 2016.

Le MAA a décidé de baisser la subvention car l'ASMA est logée dans les locaux de VAUGIRGARD depuis fin mars.

Principaux chantiers de l'année 2016 :

- Passage d'AMARIS à PROWEB.
Plusieurs difficultés rencontrées, l'ASMA a été confrontée aux problèmes de réseau du Ministère qui se sont produits au même moment.
- Rédaction des règlements intérieurs, de fonctionnement et d'organisation qui seront présentés et validés par la prochaine Assemblée Générale de juin 2017.

Moyens de communication :

- **Blog du bureau et du CA** alimenté par le secrétaire de l'ASMA pour les administrateurs et les membres de commissions.
- **Blog « la vie de l'ASMA »** pour les permanents de l'ASMA, les administrateurs et les membres de commissions, organisation, vie pratique, procédures et comptes-rendus peuvent y être publiés.
- **Blog ASMA'com**, des articles concernant l'offre de l'ASMA, des activités proposées par les ASMA départementales, des informations concernant la vie des AD.

QUESTION DIVERSE

L'UNSA demande que les agents des établissements publics puissent bénéficier des chèques vacances (ANCV), au même titre que les autres agents.

L'administration répond que la procédure est en cours et que le travail est commencé. Toutefois, le résultat ne sera pas homogène car chaque établissement est libre d'adhérer ou pas.